

COMMUNIQUE FINAL

ATELIER DE REFLEXION SUR LES STRATEGIES D'OPTIMISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE REBOISEMENT ET DE REGENERATION FORESTIERE AU CAMEROUN

Sous la présidence du Secrétaire Général, représenté pour la circonstance par le Conseiller Technique N°1 (CT1) du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), la coordination générale du Directeur des Forêts, et la modération du Chef de la Cellule de Reboisement, s'est tenu du 11 au 14 août 2014 à l'Hôtel les Destinées d'Ebolowa (supervisé par l'Hôtel le Ranch), l'atelier de réflexion sur les stratégies d'optimisation de la mise en oeuvre des activités de reboisement et de régénération forestière au Cameroun.

Y ont pris part, l'ensemble des participants conviés à cet effet, représentant respectivement :

- l'Administration Centrale du MINFOF ;
- les Services déconcentrés du MINFOF au niveau régional ;
- l'ANAFOR ;
- les Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- les Organisations Non Gouvernementales Internationales ;
- la Société Civile.

(Cf. fiche de présence).

Cette rencontre avait pour **objectif général** d'évaluer et de mettre en cohérence, en vue de leur opérationnalisation à partir de 2015, les projets de plans d'actions prioritaires (à court, moyen et long terme) sur le reboisement et la régénération forestière.

Il était escompté comme **résultats (extrant)** à l'issue de cet atelier, l'élaboration d'un plan d'actions prioritaires 2015-2017 cohérent, adossé sur la stratégie sous-sectorielle 2020, qui intègre les actions précises à mener, les changements concrets à introduire en vue de la mitigation des faiblesses des mécanismes actuels, et qui définit clairement le rôle des acteurs, les ressources à mettre en oeuvre, et les approches de suivi-évaluation.

En effet, sur Hautes instructions du Ministre des Forêts et de la Faune, les projets de plan d'actions prioritaires ont été préalablement élaborés par les Délégués Régionaux et l'ANAFOR, sous le prisme d'instruments bien identifiés, en vue d'apporter dans le cadre d'une planification prioritaire triennale (2015 – 2017), une réponse cohérente et concertée à la problématique du reboisement et de la

régénération forestière au Cameroun, en attendant l'élaboration et la mise en œuvre du Programme National de Développement des Plantations Forestières (PNDPF).

Les travaux de l'atelier ont démarré le lundi 11 août 2014 à 09 heures précises, avec le mot de bienvenue du CT1 du MINFOF, **Monsieur NTSENGUE LEVODO Joseph**.

Dans son propos liminaire, le CT1 a tenu à remercier les participants pour avoir répondu massivement à l'invitation du Ministre des Forêts et de la Faune à l'atelier.

Après un bref rappel des objectifs, résultats et perspectives de l'atelier ci-dessus, le CT1 a souligné le contexte qui est celui du sous-secteur forêts/faune, ainsi que l'importance de l'atelier, en indiquant que les recommandations qui en sortiront, devraient servir de réponse aux défis actuels et à venir en matière de reboisement et de régénération forestière au Cameroun.

A la suite des civilités d'usage, les participants ont exprimé leurs attentes qui pour la plupart, se rapportaient au constat d'échec par rapport au retard actuel qu'accuse le Cameroun en matière de renouvellement des ressources forestières au niveau de la Sous-région du Bassin du Congo.

Les travaux se sont poursuivis par des exposés conformément au programme établi.

La première présentation a été faite par **Monsieur MFOU'OU MFOU'OU Bruno**, Directeur des Forêts (DF) sur le thème : « **MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE REBOISEMENT ET PERSPECTIVES D'OPTIMISATION** ».

Cet exposé avait pour objectif d'éduquer les participants sur le contexte et la problématique de reboisement et de régénération forestière au Cameroun, d'indiquer les instruments de mise en œuvre, de définir l'approche méthodologique devant sous-tendre les travaux et de préciser les résultats attendus de l'Atelier.

Le DF a par la suite remis solennellement aux 10 Délégués Régionaux présents ou représentés, les conventions de financement signées du Ministre des Forêts et de la Faune, relativement aux subventions pour le reboisement de 2014, ainsi que les décisions de déblocage des fonds y afférents, désignant par ailleurs lesdits Délégués, « *Ordonnateurs-délégués* » du Fonds Spécial de Développement Forestier (FSDF) pour cette activité.

Le deuxième exposé présenté par Monsieur **NNA**, représentant du CTFC, a porté sur le thème « **Etat des lieux des réserves forestières transférées** ». De cette présentation, il ressort que :

- 1) trois partenaires techniques accompagnent les communes dans le cadre de l'aménagement des réserves forestières/périmètres de reboisement transférés. Il s'agit de :

- CTFC qui couvre 15 Communes des Régions du Centre, Est, Littoral, Nord-ouest et Ouest ;
- PSMNR qui couvre 06 Communes du Sud-ouest ;
- ProPSFE Extrême-nord qui couvre 14 Communes de l'Extrême-nord ;

2) les travaux déjà exécutés dans le cadre de l'accompagnement de ces Communes comprennent : la cartographie, les réunions de sensibilisation des autorités locales et des populations riveraines, les études socio-économiques, la délimitation et la matérialisation des limites.

La Troisième présentation faite par Monsieur **NKOUM MESSOUA Yves**, représentant du Directeur Général de l'ANAFOR, a porté à la fois sur le plan d'actions prioritaires 2015-2017 et sur l'aperçu concernant le processus de restructuration de l'ANAFOR. Il est à retenir de cet exposé, qu'un projet de contrat-plan qui se décline en quatre axes de restructuration, a été soumis par l'ANAFOR au MINFOF pour validation.

Le quatrième exposé présenté par Monsieur **Jeroen Van Der Horst** représentant de la GIZ (Antenne Extrême-nord), avait pour thème « **Le reboisement dans les réserves forestières: une opportunité ou le gaspillage?** ». Au terme de cette présentation qui avait une vocation interpellative sur l'urgence par rapport à la reconstitution du couvert végétal dans une vision globale d'aménagement, Monsieur **Jeroen VDH** a fait part de la disponibilité des résultats préliminaires d'une étude portant sur l'approche stratégique de gestion des réserves forestières transférées de la zone écologique de savane sèche.

Les présentations des Délégués Régionaux du Littoral, de l'Extrême-Nord et du Nord-Ouest ont porté sur les plans d'actions prioritaires respectifs pour la période 2015-2017.

L'atelier s'est poursuivi par l'introduction des discussions en plénière. Aussi, les principales observations et préoccupations d'ordre général soulevées au cours des débats ont porté sur :

- la définition du rôle des acteurs/parties prenantes du reboisement ;
- la planification concertée des actions en faveur du reboisement et de la régénération forestière ;
- la question du leadership du MINFOF en matière de reboisement, de régénération et de sylviculture ;
- la clarification des procédures de gestion des subventions accordées aux acteurs privés pour le reboisement et le respect du calendrier sylvicole ;
- la sécurisation foncière des réserves forestières et périmètres de reboisement ;
- la reprise en main du reboisement par les techniciens du domaine et le retour à la « **culture du reboisement** » ;

- la valorisation de l'emploi pour les jeunes à travers le développement des activités de reboisement et de sylviculture aussi bien en milieu urbain que rural ;
- l'élaboration des normes de reboisement et de la mercuriale, ainsi que d'un guide sylvicole ;
- la problématique de la conservation et de la gestion des ressources génétiques forestières ;
- la prise en compte dans le budget de l'Etat, de toutes opérations liées à la mise en œuvre des activités de reboisement ;
- le renforcement de l'encadrement des sylviculteurs privés ;
- la traduction en langues officielles de tous les actes pris par le MINFOF, notamment dans le domaine du reboisement ;
- l'opérationnalisation de l'ANAFOR.

A l'issue des échanges sur les sujets sus évoqués, deux groupes de travail ont été constitués et se sont respectivement penchés sur les thèmes suivants:

- **Thème 1** : « Identification, analyse et structuration des activités/actions cohérentes à mener en faveur du reboisement et de la régénération forestière à échéance 2017 » ;
- **Thème 2** : « Identification des faiblesses stratégiques et mécanismes actuels qui sous-tendent la mise en œuvre des activités de reboisement et de régénération forestière, et proposition de mesures de mitigation en vue de l'optimisation des résultats du reboisement ».

Au terme de la présentation des travaux en groupe, de leur restitution en plénière et des échanges qui s'en sont suivis, **les recommandations** ci-après ont été formulées :

- mettre en œuvre le plan de restructuration de l'ANAFOR à travers la validation de son Contrat plan, et à terme, envisager le changement de son statut juridique de Société à Capital Public en Etablissement Public Administratif ;
- accélérer le processus d'élaboration et de la mise en œuvre du PNDPF ;
- confier la mise en place et la gestion des pépinières centrales régionales et de proximité à l'ANAFOR ;
- relever la Cellule de Reboisement au niveau stratégique de Direction, à l'instar des autres pays de la Sous-région du Bassin du Congo ;
- susciter la reconnaissance du MINFOF comme « **Autorité nationale** » en matière de reboisement, de régénération et de sylviculture ;
- susciter l'implication plus accrue du MINFOF dans les différentes commissions interministérielles qui délibèrent sur les attributions des domaines fonciers, la validation des Etudes d'Impact Environnemental, les plans d'affectation des terres, l'octroi des titres d'exploitation minières, etc. ;

- renforcer les capacités des acteurs de reboisement (MINFOF, ANAFOR, Communes, communautés villageoises, etc.) en sylviculture ;
- développer une stratégie de protection des galeries forestières notamment dans les Régions de l'Adamaoua, l'Ouest et le Nord-ouest ;
- développer des initiatives en vue de la protection et de la reconstitution des mangroves dans les régions du Littoral et du Sud-ouest ;
- développer des actions de reboisement dans les bassins versants et les zones à écologie fragile ;
- impliquer les acteurs du reboisement (communautés riveraines, communes, concessionnaires, société civile et administration concernée,) dans l'identification, le géoréférencement, le marquage, la cartographie et la sécurisation des semenciers sur l'étendue du territoire national ;
- engager des actions de sensibilisation auprès des communes détentrices de domaines fonciers, pour le développement de véritables plantations forestières.

En guise de conclusion, des jalons ont été posés pour donner une suite aux recommandations de l'atelier. Aussi, **les prochaines étapes** devraient consister à :

1- la soumission à la haute appréciation du MINFOF des extraits de l'atelier (***Plan d'actions prioritaires 2015-2017 et Matrice de mitigation des faiblesses***) en vue de leur prise en compte dans le CDMT et le PTA 2015 du MINFOF ;

2- la transformation des recommandations de l'atelier en activités concrètes, et leur mise en action par l'entremise des déclencheurs au niveau de la Direction des Forêts (Cellule de Reboisement).

C'est sur cet engagement que les travaux ont pris fin le 14 août 2014 à 12h.

Fait à Ebolowa, le 14 août 2014

Les Participants